Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-2026_64-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 17 septembre 2026 qui a été adressée par Monsieur Dominique LUCAS, premier adjoint par délégation du Maire conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	LASSERRE Valentin	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	PORS Gwénolé	REHEL Christine
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
BOURDÉ Dominique		

Absent Excusé :
Monsieur Didier YVART pouvoir à Madame Julie LE GAL DAYOT

Présidente de séance Madame Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance : Madame Laurette CAYET

Membres en exercice : 23

Membres présents : 22

Membres votants :23

AFFAIRES GENERALES

Question 9-2026-64 :

Dinan Agglomération : rapport d'activités des actions communautaires 2025

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260924-2026_64-DE

être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Il vous est demandé de prendre acte de ladite présentation

Vu Le Code Général des collectivités territoriales, Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités des actions communautaires 2025

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents
Acte rendu exécutoire par sa transmission
et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.
Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance :

Laurette CAYET

Maire et Présidente de Séance,

Suzanne LEBRETON Maire

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr